



Le droit de Creux, puis-je avoir quelques explications ???!!!

Par **monvieux1**, le **30/10/2014** à **14:28**

bonjour à vous.
Un conseil serait le bien venu.
Voilà, j'ai un petit soucis avec un agriculteur (locataire) concernant l'écoulement des eaux venant de sa surface agricole. L'année dernière, mon habitation n'était pas loin d'être inondée, car toutes les eaux drainées via des saignées sur sa parcelle, se déversaient dans un trou sur son terrain, et se trou plein d'eau, se déversait sur mon terrain, de fait, l'eau arrivait sur mon habitation.
J'ai donc pris les devants cette année, j'ai pris rendez vous avec cet agriculteur et le propriétaire de la parcelle (mon voisin).
Je demandais avec l'accord de mon voisin, que l'agriculteur fasse un talus pour éviter les mêmes désagréments. Nous nous sommes séparés sur cet accord verbal.
Actuellement, je suis retourné sur les lieux, j'ai constaté qu'il avait comblé le trou, rien d'autre.
Que dois-je faire si le même phénomène se reproduit ?
J'ai entendu parlé du Droit de Creux, c'est quoi ?
Cordialement, et merci à vous d'avance de vos réponses.